

OBJET : Contrat de prestations culturelles
Apéritif de fin d'année

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°2 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Considérant qu'une animation est prévue pour les enfants à l'occasion de l'arbre de Noël du personnel et des retraités,

Considérant que les animations proposées par la SAS E.ONE Productions correspondent aux souhaits de la Commune dans ce domaine.

DECIDE de signer avec la SAS E.One Productions sise 51, Allée Gay Lussac ZA Jonquier-Morelles à 84850 Camaret-sur-Aigues, un contrat de prestation pour la manifestation suivante :

Date	Intitulé	Montant TTC
Vendredi 16 décembre 2022	Animation de Noël	1.090,00€

Monteux, le 21 novembre 2022

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Transmis le : 29.11.2022

Publié le : 29.11.2022.